



COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE FEMININE & FEMINISATION

PROCÈS-VERBAL N°6

Réunion du : Mardi 10 janvier 2023

À : 18h00

Responsable administratif : Sophie CHARRUET

Présents : Mmes Sophie CHARRUET, Martine BENSO, Maria-Amélia RIBEIRO DE SOUSA, Sandy AUDEMAR (apprentie) Mrs Benjamin SALERNO (chargé de Développement et Promotion) et Pierre Yves BERNIER (CTD).

Elodie ARNOL, Emilie BORDIGA, Clarisse PANAIAS,

Excusé(s) : Mmes Mathilde GOUTTARD, Marion Bonis, Mrs Christian ILLIANO, Medhi BENAÏSSA (apprenti)

Non - Excusé(s) :

INFORMATION

Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la F.F.F., les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel dans le délai de dix jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 25 du mois). Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée : - soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ; - soit le jour de la transmission de la décision par fax ou par courrier électronique (avec accusé de réception) ; - soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou internet. Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel. Les décisions des Commissions (sauf en matière disciplinaire) sont donc susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District siégeant en 2ème instance. Le droit d'appel, fixé par le Comité de Direction chaque saison, sera portée au débit du compte du club réclamant et sera remboursé dans le cas où le club réclamant obtient gain de cause par la commission d'Appel. La partie succombante sera pénalisée d'une amende au moins égale au droit restitué. L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club, ou par l'adresse e-mail officielle des clubs délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond. Les décisions prises en 2ème instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3ème et dernière instance devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée selon la procédure décrite ci-dessus.



La commission approuve le PV N°5 du 06/12/2022 et passe à l'ordre du jour.

COURRIER

RAS

Lorsqu'un club envoie un mail au District pour avertir de son forfait, il est tenu de prévenir par ailleurs le(s) club(s) adverse(s) et non pas uniquement le District.

Rappel : Tous courriers adressés à la commission Féminisation doivent être effectué à partir de la boîte mail du club, tout autre courrier ne sera pas pris en compte.

FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION

Organisation

Plusieurs actions ont régulièrement lieu sur notre territoire afin de favoriser la pratique féminine. **La présidente ainsi que le CTD DAP adressent un vif rappel concernant l'engagement et l'investissement de chacun et chacune pour une efficacité de la commission et une réussite de nos actions.**

SUIVI DES CLUBS

La Présidente adresse ses vœux à l'ensemble des clubs engagés dans le foot féminin et invite chaque référent à se rapprocher de leurs clubs respectifs.

OPERATION « TOUTES FOOT »

Engagements des clubs

Un fichier récapitulatif des engagements est transmis à la FFF.

Engagement du District

La commission formalise le dossier d'engagement avec les points suivants :

- Axe n°1 : Augmenter le nombre de pratiquante
Journée 100% féminine avec pratique festive de U6F à U17F (matches, structures gonflables),
La finale de coupe des Alpes féminines y sera associée.

Horaires	Seniors	U17F	U14F et EFF
10h-13h	Accueil des joueuses	Module Animatrice	
13h-15h	Finale	Repas	Ramasseuses de balle, escorts, Challenge mi-temps,
15h-16h30	Repas - Douches	Module Animatrice Animation des ateliers	Activités sportives



Ateliers envisagés : Structures gonflables (tir-cible, babyfoot, the ring 1x1), Futsal, Futnet, bâches cibles.

Mi-temps : Challenge mi-temps (U11F), Bubble foot (U15F-U16F).

Lieu : Peyruis à solliciter.

Récompenses : Non envisagées.

- Axe n°2 : Favoriser la mixité dans la prise de responsabilité
Création d'un club des femmes du district regroupant les dirigeantes engagées lors de 3 temps annuels mêlant temps de réflexion et temps de convivialité ➔ objectif : être force de proposition pour notre district (**validé par le CD**)
Mise en place des ateliers :
 - Ouverture : Patrick Bel-Abbes réalise l'accueil
 - Inclusion : sous forme de jeu pour briser la glace et présentation des femmes
 - Prise de parole : Véronique Lainé puis PY Bernier
 - Tables rondes :
 - 3 ou 4 x 10 minutes sur 3 ou 4 tables
 - Thème 1 : Repérer et Déconstruire les stéréotypes.
 - Thème 2 : Femmes présidentes / Visage du club (quels sont les apports des femmes)
 - Thème 3 : Comment atteindre la parité dans la gouvernance des clubs.

Calendrier :

- Avant le 16 décembre : Inscription des clubs auprès de leur district et des districts auprès de la FFF.
- Jusqu'au 15 mai : Envoi des dossiers de candidatures auprès des districts par les clubs. Idem pour les districts auprès de la FFF.
- Avant le 20 mai : Jury District pour désigner le / les lauréats départementaux.
- Avant le 30 mai : Jury Ligue pour désigner les lauréats régionaux
- Avant le 5 juin : Jury FFF pour désigner les lauréats nationaux
- 24 et 25 juin : Cérémonie des trophées au Centre National du Football à Clairefontaine.

COUPE DES ALPES FUTSAL FEMININE

La commission procède à l'organisation de cette journée.

- Organisation : Répartition des équipes dans les poules (tirage au sort)
- Communication : Une diffusion sera faite dès ce 11 janvier auprès des clubs.
- Répartition des rôles :



- Table de marque : M-A Ribeiro De Sousa, S.Charruet
- Communication : Sandy Audemar
- Accueil / Logistique : Médine, PY, Mehdi

SUIVI DES COMPETITIONS

Championnat D1F

Forfait général de l'AFCV 2

Match remis :

- ↻ Ent Aiglun/Mison/Sisteron 1 – EP Manosque 1 du 11/12/2022 → **Reporté au 26 février 2023**

Coupe des Alpes Féminines

La commission procède au tirage au sort des ¼ de finale.

- ↻ **Ent Aiglun/Mison/Sisteron 1 – Ent OBSC/St Crépin ES 1 : 6-1**

Les matchs non joués dû aux intempéries sont remis comme suit :

- ↻ **FC Céreste Reillanne 1 – US VIVO 04 1 : reporté au 15 janvier 2023**
- ↻ **EP Manosque 1 – CA Digne 1 : non joué le 8 janvier 2023 → reporté au 12 février 2023**
- ↻ **La Saulce FC 1 – AFCV 1 : reporté au 15 janvier 2023**

Le calendrier général à la demande du bureau du District a modifié son calendrier général de la coupe. La finale aura lieu le dimanche 7 mai et les ½ finales sont avancées au 9 avril.

Coupe Féminine de Méditerranée

EP Manosque est encore en lice. Le tirage au sort n'est pas encore effectué.

Coupe Futsal Féminine des Alpes

La commission reconduite l'organisation de l'an passé.

Le gymnase de Château Arnoux Saint Auban accueillera cette coupe (voir ci-dessus).

Challenge National Futsal Féminin

L'AFCV ne s'est pas déplacée.

L'Entente Aiglun/Mison/Sisteron a participé au plateau à Marseille terminant 5^{ème} sur 6.

Critérium U17F

Après 3 journées, une satisfaction générale des clubs ayant participé. Une réflexion est à avoir pour proposer plus de dates la saison prochaine.



		J1	J2	J3	J4	J5	J6	Total
1	Ent Gap Foot 05/Laragne	4	4	4	0	0	0	12
2	CA Digne	3	3	1	0	0	0	7
3	AS Les Vallons	1	2	3	0	0	0	6
4	EP Manosque	2	3	0	0	0	0	5
5	Ent OBSC / St Crépin	2	0	2	0	0	0	4

Le prochain rendez-vous aura lieu à Villeneuve le samedi 11 février à 14h00.
Martine Benso et Clarisse Panaias se rendre disponible pour ce prochain rendez-vous.

Plateau EFF

Faible participation des jeunes licenciées, malgré la mise à disposition du Complexe.
Prochain rendez-vous le samedi 28 janvier à Serres en futsal (rendez-vous à 10h).

Prochaine réunion plénière 7 février 2023 à 18h.

Le Responsable administratif

Sophie CHARRUET

Le Secrétaire de Séance

Maria-Amelia RIBEIRO DE SOUSA



ANNEXE 1 – SUIVI CLUBS – ATTRIBUTION DES REFERENTS

Clubs	Référents	Clubs	Référents
AFCV	Sophie Charruet, M-A Ribeiro de Sousa	Gap Foot 05 (Label Jeunes)	Emilie Bordiga, Elodie Arnol
CA Digne	Clarisse Panaïas,	Laragne Sports (Label Jeunes)	Emilie Bordiga, Elodie Arnol
EP Manosque (Label EFF)	PY Bernier, Clarisse Panaïas,	OBSC	Sophie Charruet, M-A Ribeiro de Sousa
Sisteron FC (Label Jeunes)	PY Bernier,	La Saulce FC	M-A Ribeiro de Sousa
US Aiglun / Mison	Clarisse Panaïas	FC Céreste Reillanne	Mathilde Gouttard, Christian Illiano
ESMD (Label Jeunes)	PY Bernier	MVR Futsal	PY Bernier
US VIVO 04	Mathilde Gouttard, Christian Illiano		

